

N°395/DRHF/DCH

DECISION D'APPEL A CANDIDATURE AUX POSTES DE RESPONSABILITE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Vu la Loi n° 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale promulguée, par le dahir n° 1.00.71 du 9 kaada 1420 (15 février 2000) ;

Vu le Décret n° 2.99.71 du 9 hijja 1420 (16 mars 2000) pris pour l'application de la loi n° 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;

Vu le Statut du personnel de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, tel que modifié et complété ;

Vu la Circulaire du Chef de Gouvernement n° 7/2013 du 29 avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité ;

Vu la décision n°03/2014, du 14 mai 2014, relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

Vu l'Organigramme de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, notamment les critères de nomination aux postes de responsabilité ;

Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 : L'ouverture d'un appel à candidature aux postes de :

- Directeur du Registre Central du Commerce et Accompagnement de l'Entreprise ;
- Directeur de la Transformation Digitale

Article 2 : Peuvent être candidats au poste de Directeur, les candidats internes qui remplissent les conditions suivantes :

- Avoir occupé le poste de Chef de Département pour une durée minimale de 2 ans à l'OMPIC.
- Et avoir une expérience d'au moins 10 ans à l'OMPIC.

Article 3 : Le dossier de candidature (en six exemplaires) doit comprendre les documents suivants :

- Une demande de candidature ;
- Curriculum Vitae (CV) précisant les compétences du candidat, parcours académique et professionnel, ainsi que les postes occupés ;
- Plan d'action et méthodologie de travail, proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir ;

Article 4 : Les candidats sont tenus de déposer leur dossier de candidature, (en six exemplaires) contre accusé de réception, au Secrétariat de la Direction Générale de l'OMPIC (R.S. 114 KM 9,5 Route de Nouasseur – Sidi Maârouf, Casablanca), au plus tard le **14/07/ 2023**, à **16h30**.

Article 5 : Le descriptif lié à chaque poste de responsabilité est annexé à la présente décision.

Article 6 : la date et le lieu des entretiens de sélection seront communiqués aux candidats présélectionnés, et publiés sur les sites www.emploi-public.ma et www.ompic.ma.

Article 7 : La liste des candidats présélectionnés pour passer l'entretien et la liste des candidats retenus seront publiées sur les sites www.emploi-public.ma et www.ompic.ma.

Casablanca, le 20/06/2023
Le Directeur Général de l'OMPIC

Le Directeur Général de l'Office
Marocain de la Propriété
Industrielle et Commerciale
Signé: Abdelaziz BABQIC

Identification du poste	Directeur du Registre Central du Commerce et Accompagnement de l'Entreprise
Missions et descriptions du poste 	Cette direction a pour mission d'assister la Direction Générale dans la définition des axes stratégiques en matière de registre central du commerce, du registre des bénéficiaires effectifs et l'accompagnement de l'entreprises. Elle veille à l'application de cette stratégie et sa déclinaison à travers ses structures opérationnelles. Elle gère, supervise et coordonne les activités des structures qui en dépendent. Cette direction entreprend toutes actions visant à développer et à améliorer le contenu de ces registres en collaborations avec des partenaires nationaux et internationaux. Les attributions de cette direction consistent particulièrement en ce qui suit : - Assurer la tenue du registre central du commerce et sa gestion en vue de l'exploitation de l'ensemble des données et fonds documentaires relatifs aux personnes physiques et morales immatriculées au registre du commerce ; - Assurer l'examen des demandes des noms commerciaux et la délivrance de Certificats négatifs ; - Accompagnement des entreprises dans le cadre de la gestion de la plateforme électronique de création d'entreprises ; - Assurer la tenue et la gestion du Registre des Bénéficiaires Effectifs (RBE) ; - Garantir la qualité de transcription et du traitement des données légales et financières en matière de registre central du commerce et celle du RBE ; - Superviser tous les processus de diffusion de l'information légale et financière, de délivrance des certificats, extraits et copies des actes et documents juridiques en matière de registre central du commerce ; - Assurer la coordination des activités du registre central du commerce et des registres locaux de commerce et avec les partenaires nationaux et internationaux. Cette direction regroupe deux (2) départements et quatre (4) services répartis comme suit : ▪ Département Registre Central du Commerce : - Service Registre Central du Commerce et services associés. - Service coordination institutionnelle. ▪ Département Nom commerciaux et Accompagnement de l'entreprise : - Service Nom commerciaux. - Service accompagnement de l'entreprise.
Compétences et Conditions requises	- Avoir occupé le poste de Chef de Département pour une durée minimale de 2 ans à l'OMPIC. - Et avoir une expérience d'au moins 10 ans à l'OMPIC.

Identification du poste	Directeur de la Transformation Digitale
Missions et descriptions du poste 	La Direction transformation digitale est en charge du déploiement de la stratégie de transformation digitale et data de l'OMPIC. Elle est responsable des projets liés à l'utilisation des outils et technologies informatiques au sein de l'OMPIC conformément à la stratégie de développement de l'OMPIC. Elle est chargée en particulier de proposer les orientations du système d'information de l'OMPIC et d'assurer sa mise en place, son fonctionnement et son développement d'une façon fiable, efficace et sécurisée. Elle est également responsable du développement des plateformes collaboratives dans le cadre des projets menés avec les partenaires de l'OMPIC et de l'exploitation optimale des données gérées par l'Office. Cette direction est composée de deux (2) départements et quatre (4) services : ▪ Département développement des systèmes et infrastructures informatiques : - Service infrastructures, réseaux et sécurité ; - Service développement des systèmes d'information. ▪ Département plateformes digitales et Data : - Service Data lab ; - Service solutions et plateformes digitales.
Compétences et Conditions requises	- Avoir occupé le poste de Chef de Département pour une durée minimale de 2 ans à l'OMPIC. - Et avoir une expérience d'au moins 10 ans à l'OMPIC.